

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD-HERAULT  
1 ALLEE DU LANGUEDOC  
34620 PUISSEGUIER**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du 16 Juillet 2020 à 18h00**

Le **16 juillet deux mille vingt**, à 18 heures, les membres du Conseil Communautaire élus suite au renouvellement des conseils municipaux de Mai et Juin 2020, se sont réunis à **la Salle du Peuple de Puisserguier**, sur convocations qui leur ont été adressées par le Président sortant, Monsieur BADENAS Jean-Noël, en date du **8 juillet 2020**

**Présents** SOULIE Rémy, ROGER Jérôme, POLARD Pierre, LAMARCQ Emilie, MAURAND Jacques, ANDRIEU Laëtitia, VIVANCOS Jean-Claude, CAZALS Thierry, BERNADOU Claude, FIDEL Marc, AFFRE Gérard, PONS Marie-Pierre, BOSCH Bernard, ROUCAIROL Philippe, BRUNET Laurent, SECQ Fanny, AFFRE Rémy, AZEMA Mathieu, HENRY Olivier, TOULZE Patricia, ROGER Daniel, SARDA Bérenger, PICART Patrice, MILHAU Jean-Marie, BADENAS Jean-Noël, MARTIN Annie, OBIOLS Hervé, ALBO Marie Line, ANGUERA Louis, RIVAYRAND Gilbert, DAUZAT Elisabeth, ORTIZ Serge, COMBES Catherine, CHAPPERT Clément, LEROY Monique, PETIT Jean-Christophe.

**Absents** : BOUZAC Marie-Rose

**Secrétaire de séance** : ROGER Jérôme

**ELECTION DU PRESIDENT: (042)**

Le conseil de communauté,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-2 ;  
Vu le procès-verbal de l'installation du conseil communautaire ci-joint,  
Vu les résultats du scrutin,

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE**

**PROCLAME** Monsieur BADENAS Jean-Noël, Président de la Communauté de Communes **SUD-HERAULT** et le déclare installé.

**DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS: (043)**

Le conseil de communauté,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-2 ;  
Vu le procès-verbal de l'installation du conseil communautaire ci-joint

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents, (**37 membres x 20% = 7,4 arrondi à l'entier supérieur soit 8 vice-présidents**);

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des critères précédemment

énoncés, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze ; Mr le Président propose au conseil d'augmenter le nombre de vice-présidents dans la même enveloppe financière prévue pour 8 vice-présidents : (**37 membres x 30% = 11,10 soit 12 vice-présidents**).

Monsieur le Président propose au conseil de fixer le **nombre de vice-présidents à 9** pour couvrir l'ensemble des délégations.

### **LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE**

**FIXE** le nombre de Vice-Présidents à **9**.

#### **ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS: (044)**

Le conseil de communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil communautaire ci-joint

Vu les résultats du scrutin,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-Présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

### **LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE**

**PROCLAME** en tant que :

1<sup>er</sup> vice-président : PONS Marie-Pierre

2<sup>ème</sup> vice-président : POLARD Pierre

3<sup>ème</sup> vice-président : DAUZAT Elisabeth

4<sup>ème</sup> vice-président : CAZALS Thierry

5<sup>ème</sup> vice-président : COMBES Catherine

6<sup>ème</sup> vice-président : BRUNET Laurent

7<sup>ème</sup> vice-président : MILHAU Jean-Marie

8<sup>ème</sup> vice-président : AFFRE Rémy

9<sup>ème</sup> vice-président : PETIT Jean-Christophe

**Et les déclare installés.**

#### **ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU:(045)**

Le conseil de communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil communautaire ci-joint,

Vu les résultats du scrutin,

### **LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

**PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :

- SOULIE Rémy
- ROGER Jérôme
- FIDEL Marc
- HENRY Olivier
- SARDA Bérenger
- ROGER Daniel

**Et les déclare installés.**

Monsieur le Président donne ensuite lecture au conseil de la charte de l'élu local.

***Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h00.***

***Le Président de la  
Communauté Sud-Hérault  
BADENAS Jean-Noël***

***Le secrétaire de séance  
ROGER Jérôme***